

FAVORISER LA LIBRE CIRCULATION ET LE MAINTIEN DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DES POISSONS MIGRATEURS



► Rappel de l'objectif :

Maintenir la capacité d'accueil et la fonctionnalité des habitats naturels marins et d'eau douce pour les espèces animales d'intérêt communautaire

Poursuivre l'amélioration des connaissances naturalistes et scientifiques et favoriser le transfert de celles-ci entre les différents acteurs et projets du territoire

► Habitats et espèces concernés :

- Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau / Replats boueux ou sableux exondés à marée basse / Estuaires, fleuves et rivières.
- Lamproie marine (code 1095) / Lamproie de Planer (code 1096) / Lamproie de rivière (code 1099) / Grande Alose (code 1102) / Alose feinte (code 1103) / Saumon atlantique (code 1163).

► Secteurs concernés :



Ensemble de l'espace marin compris dans le site Natura 2000, estuaires de la Sée, de la Sélune, du Couesnon et du Thar, méandres de la Sélune en bordure du bois d'Ardennes.

► Descriptif des opérations et recommandations :

121.1 Accompagner la mise en œuvre des actions des PLAGEPOMI.

Dans le cadre de l'application du décret n° 94-157 du 16 février 1994 relatif à la pêche des poissons appartenant aux espèces vivant alternativement dans les eaux douces et les eaux salées, une politique active de restauration des populations de poissons migrateurs a été initiée sur le bassin Seine Normandie et le bassin Loire-Bretagne. Les espèces visées sont le Saumon atlantique (*Salmo salar*), la Truite de mer (*Salmo trutta, f. trutta*), la Grande Alose (*Alosa alosa*), l'Alose feinte (*Alosa fallax*), les Lamproies marine (*Petromyzon marinus*) et Fluviale (*Lampetra fluviatilis*) et l'Anguille (*Anguilla anguilla*). La mise en œuvre de cette politique s'est articulée autour de Comités de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI), spécialement créés pour l'occasion et maîtres d'œuvre pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion (PLAGEPOMI 2006-2010 pour le bassin Seine-Normandie et PLAGEPOMI 2006-2010 pour le bassin Bretagne). Les principaux thèmes d'actions de ces documents concernent les habitats piscicoles, la qualité de l'eau, la libre circulation, les stocks et l'exploitation des espèces.


Cette opération vise à soutenir et accompagner lorsque nécessaire les objectifs et les actions visés par ces plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) sur le site Natura 2000 « Baie du Mont-Saint-Michel ».

Comment :	 Instruction et collaboration,  Cohérence réglementaire.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : DREAL Partenaires : DIRM, Préfectures maritimes, ONEMA, fédérations départementales des AAPPMA, Bretagne Grands Migrateurs, représentants des pêcheurs de loisirs maritimes, porteurs de SAGE, Agences de l'Eau, structure animatrice du DocOb, etc.
Financement :	Intégré à la mission d'animation du DocOb (Crédit Etat et FEADER).
Priorité :	★★★

121.2 Mener une étude sur le rôle des bassins versants de la baie et des estuaires pour l'Alose feinte et la grande Alose.

Les connaissances sur ces deux espèces migratrices en baie sont très restreintes. En Basse-Normandie, les principales zones de reproduction actuellement connues pour la grande Alose se situent sur la Vire, l'Orne, la Douve et la section accessible de la Sélune, ainsi que plus accessoirement sur la Touques, la Dives et la Sée. Néanmoins, la répartition géographique et l'état des populations de l'espèce sur le site n'ont jamais été étudiés. En ce qui concerne l'Alose feinte, il semblerait qu'elle soit présente seulement sur la Sélune. Néanmoins, elle serait fréquemment capturée en baie (Le Mao com. pers.).

Cette opération a donc pour objectif de réaliser une étude sur la répartition et l'effectif des populations fréquentant les bassins versants et l'ensemble de la partie maritime du site Natura 2000 afin d'apprécier plus précisément le rôle de ces espaces dans la conservation de ces deux espèces. Bien entendu cette opération est à relier aux programmes et projets déjà existants ou à venir afin de fédérer les moyens (PLAGEPOMI, SAGE, Directive Cadre Stratégie milieu marin, etc.).


Comment :	 Etude.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : ONEMA Partenaires : DREAL, SAGE, scientifiques, structure animatrice du DocOb, Agences de l'Eau, etc.
Financement :	Ministère en charge de l'écologie, ONEMA, Agences de l'Eau.
Priorité :	★

121.3 Soutenir la mise en place d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Sélune sur le tronçon du bois d'Ardennes.

La Sélune est un fleuve majeur pour l'accueil des poissons migrateurs (Saumon, Truite de mer, Lamproie, Alose). Les méandres de la Sélune bordant le bois d'Ardennes présentent d'importantes frayères à Lamproie marine et à Saumon. Néanmoins, cette fraction du cours principal de la Sélune, encore accessible aux migrateurs, accuse notamment pour les Saumons, des fluctuations d'une année sur l'autre. Les chiffres sont médiocres à moyens, et la part relative de production qu'elle apporte à l'échelle du bassin est en régression depuis le début des années 2000. L'observation interannuelle des radiers à Saumons prospectés, à débits constant (2 m²/s), tend à révéler une altération de leurs caractéristiques morphodynamiques : élargissement, glissant vers des plats courants (FMPPMA, 2008).


Aussi afin de maintenir dans un état de conservation favorable les habitats d'espèce essentiellement du Saumon atlantique et des Lamproies marines, il s'agit de restaurer et entretenir les fonctionnalités du cours d'eau pour ces espèces. Les mesures de gestion pouvant être proposées consistent à optimiser les facteurs influençant les habitats d'espèces, à savoir l'éclaircissement, le colmatage, les conditions d'accès aux habitats (embâcles), et l'alternance de faciès.

Pour cela, il convient de soutenir la mise en place d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien tel que préconisé par le SAGE. Ce programme d'action est porté par la communauté de communes de Ducey sur le secteur du bois d'Ardennes. Il a pour objectif le maintien ou la restauration du bon état écologique en mettant en œuvre des pratiques d'entretien et de restauration adaptées.





Comment :	 Travaux.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : Communauté de communes de Ducey. Partenaires : SAGE Sélune, SyMEL, Conseil général de la Manche, ONF, Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, Fédération de pêche, etc.
Financement :	Relève de la mise en place du programme pluriannuel de restauration et d'entretien.
Priorité :	★★

121.4 Soutenir et accompagner le projet d'arrêté de protection de biotope préconisé par le SAGE Sélune.

Sur la base du schéma de vocation piscicole, le SAGE de la Sélune préconise la mise en place d'un arrêté de biotope en ce qui concerne le tronçon de la Sélune au niveau du Bois d'Ardennes. Cette démarche, complémentaire de l'opération 121.3, doit être soutenue dans la mesure où elle permet d'apporter un statut de protection des habitats supplémentaire.

Comment :	 Instruction et collaboration.
Qui et avec qui :	Maîtres d'ouvrage pressentis : DREAL Partenaires : SAGE Sélune, Collectivités territoriales et leurs groupements, ONEMA, SyMEL, Structure animatrice du DocOb, Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, Fédération de pêche.
Financement :	Intégré à la mission d'animation du DocOb (Crédit Etat et FEADER).
Priorité :	★

► **Récapitulatif :**

Opération	MO*	Financement	Priorité
121.1  Accompagner la mise en œuvre des actions des PLAGEPOMI	DREAL*	Mission d'animation du DocOb*	★★★
121.2  Mener une étude sur le rôle des bassins versants de la baie et des estuaires pour l'Alose feinte et la grande alose	ONEMA*	Etat* / ONEMA / Agences de l'Eau	★
121.3  Soutenir la mise en place d'un programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Sélune sur le tronçon du bois d'Ardennes	Communauté de communes de Ducey	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien	★★
121.4  Soutenir et accompagner le projet d'arrêté de protection de biotope préconisé par le SAGE Sélune	DREAL	Mission d'animation du DocOb	★

*MO : Maitre(s) d'ouvrage(s) pressenti(s).

*DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

*Etat : Ministère en charge de l'écologie.

*ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

*Mission animation du DocOb : Crédits Etat et FEADER.